



## 1. EDITORIAL

L'année 2022 s'est caractérisée par un premier semestre très préoccupant cumulant une activité soutenue et des difficultés majeures à recruter des professionnels expérimentés et formés. En conséquence, le service a enregistré en juin 2022, une liste de 154 enfants en attente d'attribution, allongeant le délai moyen de mise en œuvre des mesures de 1 à plus de 2,5 mois. L'ARSEA a alerté les magistrats et la CEA de ces difficultés qui s'inscrivent dans un contexte global de saturation du dispositif de protection de l'enfance. Des salariés du service ont également exprimés publiquement leurs inquiétudes et la nécessité de renforcer les capacités d'accompagnement des enfants et des familles.

Cette situation a évolué plutôt favorablement au second semestre pour revenir progressivement à la normale. Le budget accordé pour 2022 a réévalué l'activité du service en cohérence avec l'activité réelle et a permis le renfort de 3 CDI de travailleurs sociaux, d'1 CDI de psychologue et de 0,5 CDI administratif. Un renforcement des conditions d'intervention du service est également à l'étude et devrait se concrétiser en 2023.

Néanmoins, le contexte actuel reste préoccupant : une réflexion globale sur l'évolution des accompagnements et des moyens adaptés à leurs réalisations devient urgente dans le champ de la Protection de l'Enfance. L'attractivité des métiers reste un enjeu vital pour l'avenir de la Protection de l'Enfance et des structures qui y concourent.

L'activité réalisée en 2022 fait état d'un nombre de journées réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle réévaluée (635 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 673 034 journées (+6%), c'est-à-dire un total moyen de 1 844 enfants accompagnés en file active tout au long de l'année.

Le service regroupe un effectif de 90 salariés pour un total d'environ 82 ETP. La nécessité de disposer d'un local adapté reste une priorité associative. En 2022, plusieurs pistes ont été travaillées visant à regrouper sur un même site les services AEMO 67 et SIE 67, sans résultat probant.

## 2. MISSIONS REALISEES EN 2022

	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	1 300	1 300	1 300	1 300
CAPACITE INSTALLEE	1 562	1 561	1 650	1740
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	570 000	570 000	602 250	635 100
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	632 554	646 219	678 750	673 034
ECARTS	62 554	76 219	76 500	37 934
	10,97 %	13,37 %	12,70 %	5,97 %
NOMBRE D'ENFANTS PAR TS ACCORDES AU BUDGET	30,03	30,03	30,00	30,00
NOMBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 768	2 531	2 845	2 889

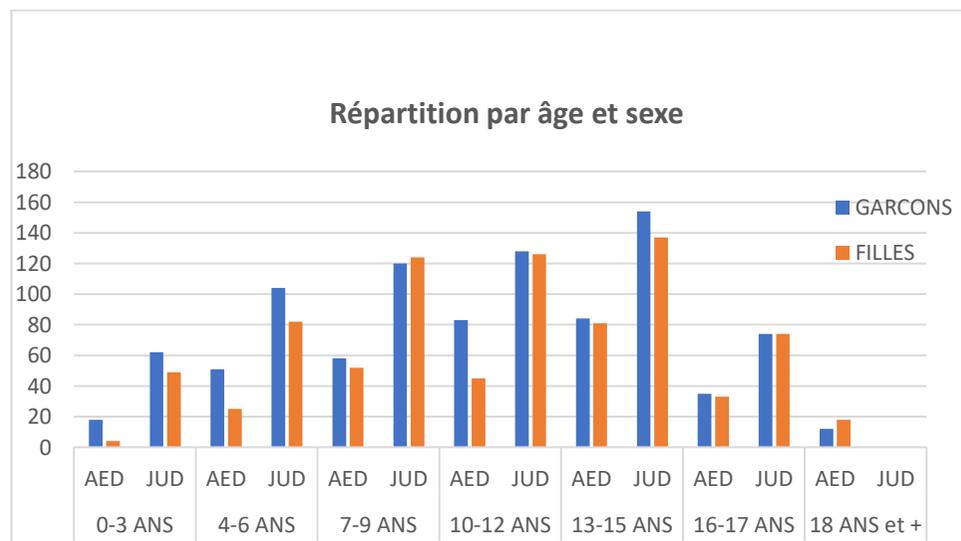
## AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

La répartition des enfants par sexe est presque identique à 2021 : 54 % de garçons pour 46 % de filles. Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

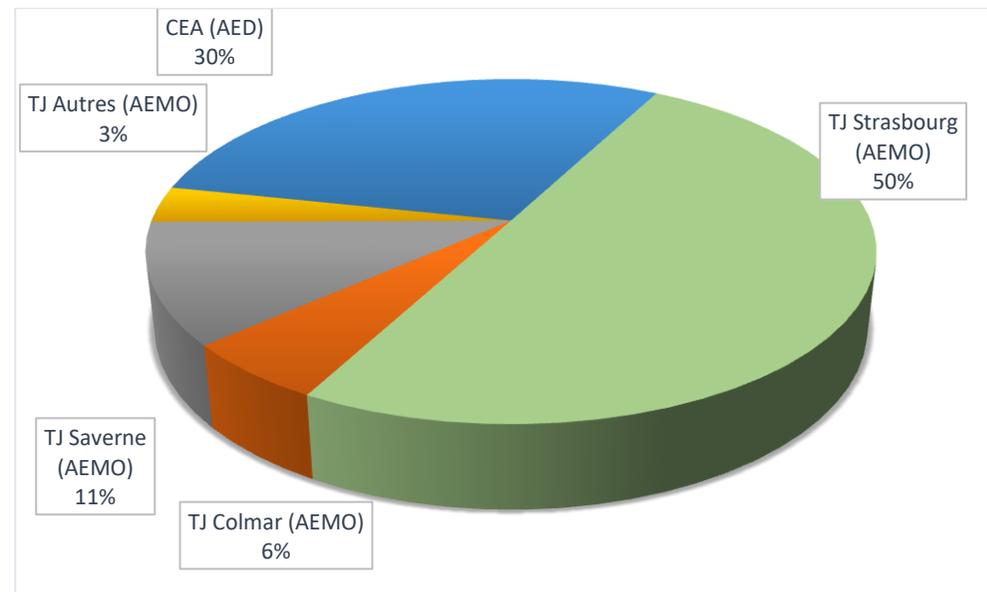
- o les 13-15 ans représentent 25 % du total ;
- o les 10-12 ans, 21 % ;
- o les 7-9 ans, 19 %
- o les 4-6 ans, 14 % ;
- o les 16-18 ans, 12 % ;
- o les 0-3 ans, 7 % ;
- o les + de 18 ans, 2 %.

65 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 7 à 16 ans.

(2021 : 60 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 10 à 18 ans. )



## ORIGINE DES DECISIONS (NOMBRE DE BENEFICIAIRES)

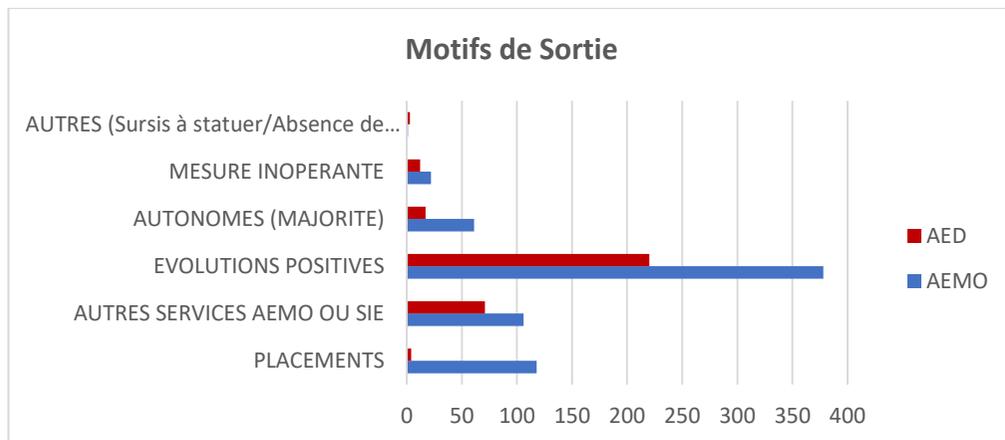


En 2022, le service a été missionné par la Collectivité Européenne Alsace afin de réaliser une AED pour 305 enfants (30 % des 1 033 entrées) : soit 163 enfants de l'UTAMS<sup>1</sup> Sud, 135 de l'UTAMS Ouest, 5 de l'UTAMS EMS Strasbourg, 2 de l'UTAMS Nord.

Le service a été mandaté par les TPE (Tribunaux pour Enfants) afin de mettre en œuvre une AEMO pour 728 enfants (70 % des entrées) : soit 517 enfants du TPE de Strasbourg, 116 enfants du TPE de Saverne, 58 enfants du TPE de Colmar et 37 enfants d'autres TPE.

<sup>1</sup> UTAMS : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

## MOTIFS DE SORTIE



Pour 1013 enfants, l'accompagnement du service prend fin en 2022. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 59 % des enfants (598) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une évolution positive des situations,
- 17 % des enfants (177) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO, d'AED, d'AEMO-R<sup>2</sup> ou d'un Service d'Investigation Educative,
  - o 79 enfants suite à un déménagement familial,
  - o 42 enfants en AED sortent pour un suivi en AEMO,
  - o 6 enfants en AEMO sortent pour un suivi en AED,
  - o 24 enfants sortent vers une MJIE (20 en AED et 4 en AEMO),
  - o 25 enfants sortent vers une AEMO-R et 1 enfant en AED-R
- 12 % des enfants (122) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (dont 47 par un PAD<sup>3</sup>, 68 par un accueil en structures ou ASFAM<sup>4</sup>, 1 par un placement TDC<sup>5</sup>, 6 en accueil de jour). 13 accueils ont été réalisés en urgence (OPP). Sur les 5 dernières années, nous constatons une moyenne de 9 OPP annuelles.

<sup>2</sup> AEMO-R : AEMO renforcée

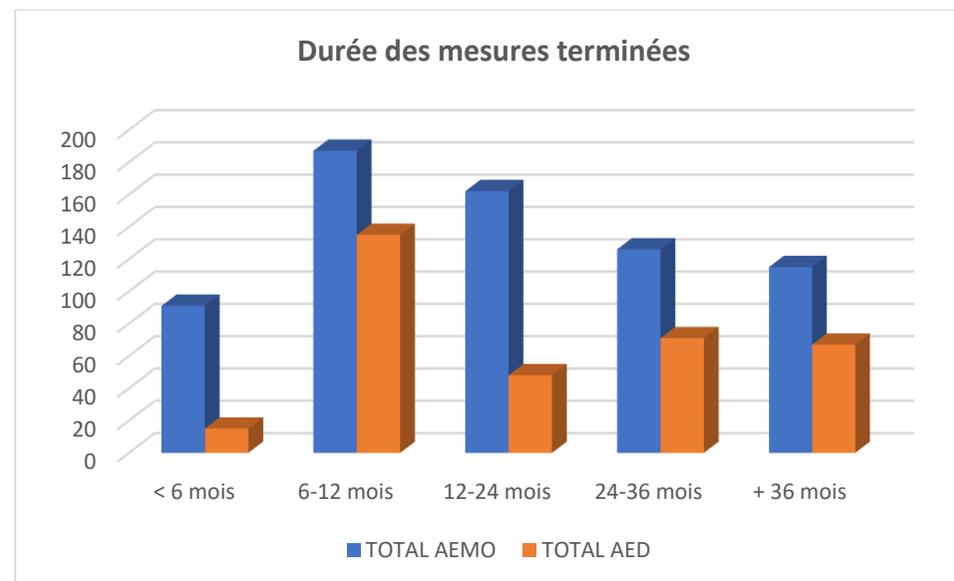
<sup>3</sup> PAD : placement à domicile

<sup>4</sup> ASFAM : Assistant familial (famille d'accueil)

<sup>5</sup> TDC : Tiers digne de confiance

- 8 % des enfants (78) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité.
- 3% des enfants (34) sont concernés par un arrêt de mesure qui s'avère inopérante (22 enfants en AED, 12 enfants en AEMO).
- 4 enfants sont concernés par des sursis à statuer, ou une absence de recueil d'accord de la famille pour des mesures d'AED.

## DUREE MOYENNE DES MISSIONS 2022



Parmi les 1013 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2022 :

- 61 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (440 en AEMO et 178 en AED). Proportion en baisse par rapport à 2021 (78 %),
- 12 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (86 en AEMO et 30 en AED). Proportion stable par rapport à 2021 (12 % en 2021),
- 19 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (115 en AEMO et 67 en AED). Après une baisse en 2021 (12%) la proportion revient au niveau 2020 (20 %).

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### a. Vie du service

Prise de fonctions en février d'une nouvelle cadre responsable de l'équipe sud-est.

Un partenariat avec l'IME Simone Veil a permis de disposer de locaux adaptés pour organiser les groupes d'analyses de la pratique du mardi et du jeudi.

Présentation dans le cadre du Forum de rentrée du travail réalisé par le groupe théâtre : « TS en jeu(x) » (septembre).

Quatre temps de formation et de réflexion à destination des professionnels ont été animés par le Docteur Martin ROTH (pédopsychiatre) et Madame Liliane GOLDSZTAUB (psychologue clinicienne et psychanalyste) sur les thématiques en lien avec la pratique.

Conférence gesticulée au CSC Montagne Verte « *Maintenant tu sais pourquoi tu pleures* » selon l'idée originale et l'interprétation de Chloé Elkaïm (octobre).

Accueil en stage long de deux étudiants en travail social (DEES 2ème année).

Accueil d'une psychologue en stage de master 2 de psychologie clinique

Accueil d'un psychologue en stage de master 2 de psychologie du travail

Participation à une recherche en psychologie intitulée « *violences conjugales : parentalité des mères et décisions de justice* ».

#### b. Partenariat

Le service participe aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : Assises au Touquet (juin), animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement (Vice-Présidence, CA personne morale, rencontre avec Mme la ministre Charlotte Caubel, séminaires...).

Réunion de travail avec les Juges des enfants du TJ de Strasbourg (juin)

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance de la CEA nord.

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) de la CEA nord.

Des rencontres partenariales régulières avec les équipes territoriales du SPE et des équipes des UTAMS. Rencontres avec l'équipe du CHE d'Erstein, des CMP d'Erstein

et de Molsheim. Rencontre avec l'équipe du CIDFF du secteur d'Haguenau, de l'équipe de l'institution Mertian d'Andlau.

Réunions de travail entre les cadres SIE 67 et du SAEMO 67 (juin-juillet).

Une réunion de travail avec Monsieur Geoffroi (DGA adjoint aux solidarités de la CEA), le DG de l'ARSEA, les directeurs des SAEMO de l'ARSEA ainsi que des membres de l'équipe a permis d'évoquer les missions, les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'amélioration.

Participation du service aux Assises Alsaciennes de la protection de l'Enfance le 9 novembre organisée par la CEA.

#### c. Travail avec les familles

Un projet artistique a été mis en œuvre à Erstein, Marckolsheim, Benfeld et Sélestat avec expositions des toiles réalisées.

Des propositions d'activités ont également été faites à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties nature, accrobranche, sorties escalade, ateliers sonores, activités ludiques, stages de football,...), organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants, animateurs ou organismes spécialisés.

#### d. Développement des ressources internes

Le service a poursuivi une coopération avec un médecin psychiatre, qui s'est déployée sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées, et une permanence mensuelle permettant d'aborder avec les professionnels des sujets en lien avec la santé mentale du public accompagné et les questions soulevées par leurs accompagnements.

Création d'un nouveau groupe de travail interne : le groupe « qu'est-ce qu'on fou(t) là ? » : « *l'idée de ce groupe est de se rassembler autour d'une pratique collective d'un service animé par des singularités et des subjectivités qui devraient être une force et non source de binarité. Plus précisément nous cherchons à faire émerger une praxis qui permette de discuter de soi à la première personne tout en s'engageant dans un processus collectif à travers le groupe de travail* ».

Poursuite du processus d'intégration collective des nouveaux salariés : 4 temps annuels : présentation des missions, du cadre juridique, du travail clinique et du fonctionnement du service.

#### 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

Achèvement de la démarche de réactualisation du projet de service.

Recherche de locaux professionnels adaptés en termes d'espace de travail et d'accessibilité. Projet commun au SIE et au SAEMO 67.

Participation aux deux rencontres des cadres du Milieu Ouvert (Protection de l'Enfance) de l'ARSEA, en juin et en novembre.

Poursuite de l'implémentation du nouvel outil informatique collaboratif permettant la gestion des dossiers des usagers, la facturation des missions réalisées et la tenue d'une base de données. Son appréhension s'effectue au moyen d'ateliers coopératifs entre professionnels et d'un comité de pilotage recherchant les usages les plus adaptés au contexte professionnel.

Réactualisation du manuel des procédures du service.

Participation au lancement de la démarche ARSEA de prévention des risques psychosociaux des salariés du milieu ouvert (étude et choix du cabinet de psychologues du travail).

Coopération avec le SAEMO 68 dans le cadre d'un cycle de formations pluriannuelles à destination des professionnels des deux services : « *les écrits du travailleur social en Protection de l'Enfance* », « *l'oral du travailleur social lors de l'audience chez le JE* », « *les entretiens du travailleur social en Protection de l'Enfance* », formations dispensées par « Citoyens & Justice ».

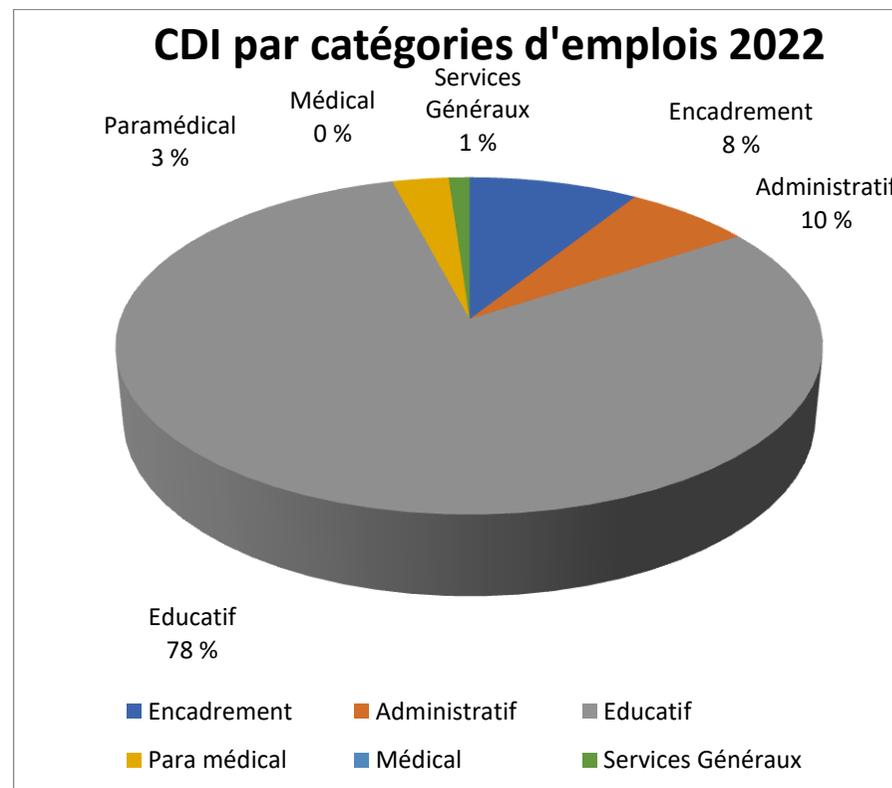
Organisation en coopération avec l'IME les Glycines d'une formation « abus sexuels et incestes » (octobre).

#### 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

##### Nombre d'Equivalents Temps Pleins

2020	2021	2022
62.12	77.64	66.54

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	66.54	6,00	4,50	53,30	2,00	0,00	0,74
CDD temporaire	14.30		1,80	12,50			
CDD remplacement	1		1,00				
Contrats aidés							



**En 2022 :**

- 5 salariés ont quitté le service suite à une démission,
- 4 salariés ont quitté le service à la fin de leur CDD de remplacement,
- 2 salariés ont changé de structures au sein de l'ARSEA,
- 4 salariées ont bénéficié d'un congé maternité et d'aménagements horaires consécutifs aux congés maternités,
- 3 salariés ont pris leur retraite
- 1 salariée a bénéficié de la mise en œuvre d'une retraite progressive,
- 11 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents.

**6. CONCLUSION**

Les perspectives de travail pour l'année 2023 visent à :

- Renforcer les capacités d'intervention du service à l'évolution des situations accompagnées en cohérence avec les orientations de la CEA,
- Renforcer l'encadrement du service par le recrutement de deux psychologues,
- Poursuivre et concrétiser la recherche de locaux adaptés,
- Participer à une démarche associative de prévention des risques psychosociaux à destination des professionnels du milieu ouvert,
- Renforcer la coopération entre les services de milieu ouvert de l'ARSEA.